

Présents : ALAPHILIPPE Pauline - AUDEBERT Nadia - BLAY Séverine - De MONTE Evelyne - FEVRE Yvonne - JACQUEMET Jean-Jacques - MAGINOT Pascal - MOINEAU Frédéric - PEINTRE Angélique - PISSOT Philippe - POIRIER Marie-Madeleine - ROUFFIGNAC Aurélie - VERRIEST André

Absents-Pouvoir : FRERE Sandrine pouvoir à ROUFFIGNAC Aurélie ; BILLAUD Michaël pouvoir à JACQUEMET Jean Jacques

Absents :

Secrétaire de séance : MAGINOT Pascal

Madame le Maire ouvre la séance après avoir constaté le quorum. Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 24 février 2021.

I – Institution et vie politique

1. Délégation permanente du conseil municipal au Maire : demande de subvention

Considérant que par délibération n° 2020-18 en date du 23 mai 2020, des délégations ont déjà été octroyées à Madame Le Maire. Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser Mme Le Maire à demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 15 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention(s), donne délégation à Mme Le Maire de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions dans les conditions énumérées ci-dessus, prend acte que, conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, la présente délégation ne saurait excéder la durée du mandat et prend acte qu'il sera tenu informé des décisions prises dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.

Délibération 2021-14

II – Fonction publique

2. Adhésion au service de remplacement du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime – mise en place d'une convention-cadre

Madame Le Maire expose que dans un objectif de simplification de la gestion administrative du recours au service de remplacement et s'agissant d'une mission facultative du Centre de Gestion, il est proposé désormais de passer une convention-cadre définissant les modalités d'adhésion et de mise à disposition des agents contractuels du service de remplacement entre la commune et cet établissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 15 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention(s), autorise Madame le Maire à signer la convention relative à l'adhésion au service de Remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime, dit que la présente convention est conclue au titre de l'année en cours et renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 5 ans, inscrit au budget les crédits nécessaires et autorise Madame le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour le suivi administratif et financier de la présente délibération.

Délibération 2021-15

III – Finances

3. Approbation du compte de gestion

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 15 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention(s), approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération 2021-16

4. Examen et vote du compte administratif

Le conseil municipal prend acte des résultats de l'exercice 2020 qui ressortent ainsi :

MAIRIE
17290 CHAMBON

FONCTIONNEMENT

Recettes : Prévues : 762 135.77 € / Réalisées : 501 410.75 €

Dépenses : Prévues : 762 135.77 € / Réalisées : 474 923.99 €

Résultat :

- + Soit un RESULTAT de Fonctionnement de l'exercice 2020 : 26 486.76 €
- + Résultat de Fonctionnement de clôture reporté 2019 : 627 630.00 €
- + Soit un EXCEDENT de Clôture 2020 : 654 116.76 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : Prévues : 721 500.41 € / Réalisées : 262 818.33 € / Restes à réaliser : 29 307.43 €

Recettes : Prévues : 721 500.41 € / Réalisées : 248 404.72 €

Résultat :

- + Soit un SOLDE d'exécution d'investissements 2020 : - 14 413.61 €
- + SOLDE d'Exécution d'Investissements 2019 reporté : - 178 360.41 €
- + RESULTAT d'Investissements cumulés 2020 : - 192 774.02 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 14 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention(s), adopte le compte administratif 2020

Délibération 2021-17

5. Affectation du résultat

Le Conseil Municipal après avoir entendu le Compte Administratif 2020 du Budget Principal de la Commune se voit présenter l'affectation du résultat :

<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>		<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	
<i>REPORT DEFICITAIRE N-1</i>	<i>-178 360.41</i>	<i>REPORT DEFICITAIRE N-1</i>	
<i>REPORT EXCEDENTAIRE N-1</i>		<i>REPORT EXCEDENTAIRE N-1</i>	<i>627 630.00</i>
<i>DEPENSES DE L'EXERCICE</i>	<i>262 818.33</i>	<i>DEPENSES DE L'EXERCICE</i>	<i>474 923.99</i>
<i>RECETTES DE L'EXERCICE</i>	<i>248 404.72</i>	<i>RECETTES DE L'EXERCICE</i>	<i>501 410.75</i>
<u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u>	<u>-14 413.61</u>	<u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u>	<u>26 486.76</u>
<u>RESULTAT CUMULE DE LA SECTION (001)</u>	<u>-192 774.02</u>	<u>RESULTAT CUMULE DE LA SECTION</u>	<u>654 116.76</u>
<i>RESTES A REALISER DEPENSES</i>	<i>29 307.43</i>	<i>AFFECTATION A L'INVESTISSEMENT (1068)</i>	<i>222 081.45</i>
<i>RESTES A REALISER RECETTES</i>		<i>COMPLEMENT D'AFFECTATION</i>	
<i>BESOIN DE FINANCEMENT</i>	<i>-222 081.45</i>	<i>TOTAL A AFFECTER</i>	<i>222 081.45</i>
<u>PRELEVEMENT A EFFECTUER</u>	<u>222 081.45</u>	<u>REPRISE N+1 EN FONCTIONNEMENT (002)</u>	<u>432 035.31</u>

Il en ressort que le Compte Administratif 2020 présente un excédent de Fonctionnement de clôture de 654 116.76 € et un déficit d'Investissement de clôture de 192 774.02 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 15 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention(s), adopte l'affectation des résultats 2020

Délibération 2021-18

6. Vote des taux

Considérant que la loi de finances pour 2020 susvisée a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH), Considérant que le taux de TH nécessaire en 2021 et 2022 au calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et de la taxe sur les logements vacants sera le taux de 2019, Considérant qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition des autres taxes locales pour l'année 2021.

MAIRIE
17290 CHAMBON

Les élus débattent sur la nécessité d'augmenter les taux cette année au vue de la situation sanitaire. La question se reposera l'année prochaine car la commune souhaite aller au bout de nombreux projets mais décide de maintenir les taux inchangés depuis 2018 pour cette année soit 15.40 % pour la part communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 15 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention(s), décide d'appliquer pour l'année 2021 les taux suivants aux impôts directs locaux :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36.90 % (15.40 (part communale) +21.50 (part départementale))

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 56.72 %

Et charge Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Délibération 2021-19

7. Vote du budget

Madame le Maire présente le budget.

FONCTIONNEMENT : Dépenses

<i>011 - Charges à caractère général</i>	<i>175 122.86 €</i>
<i>012 - Charges de personnel et frais assimilés</i>	<i>282 500.00 €</i>
<i>014 - Atténuations de produits</i>	<i>13 000.00 €</i>
<i>65 - Autres charges de gestion courante</i>	<i>96 055.22 €</i>
<i>66 - Charges financières</i>	<i>4 100.00 €</i>
<i>67 - Charges exceptionnelles</i>	<i>700.00 €</i>
<i>022 - Dépenses imprévues</i>	<i>35 500.00 €</i>
<i>023 - Autofinancement</i>	<i>40 000.00 €</i>
<i>Total dépenses</i>	<i>646 978.08 €</i>

FONCTIONNEMENT : Recettes

<i>70 - Produits des services, domaine et ventes diverses</i>	<i>15 750.00 €</i>
<i>73 - Impôts et taxes</i>	<i>250 000.00 €</i>
<i>74 - Dotations, subventions et participations</i>	<i>107 050.00 €</i>
<i>75 - Autres produits de gestion courante</i>	<i>23 010.00 €</i>
<i>77 - Produits exceptionnels</i>	<i>150.00 €</i>
<i>013 - Atténuations de charges</i>	<i>30 000.00 €</i>
<i>002 - Excédent de fonctionnement reporté</i>	<i>221 018.08 €</i>
<i>Total recettes</i>	<i>646 978.08 €</i>

INVESTISSEMENT : Dépenses

<i>16 - Emprunts et dette</i>	<i>85 019.64 €</i>
<i>20 - Immobilisation incorporelles</i>	<i>13 050.00 €</i>
<i>21 - Immobilisations corporelles</i>	<i>199 737.79 €</i>
<i>23 - Immobilisations en cours</i>	<i>1 000.00 €</i>
<i>001 - Déficit d'investissement reporté</i>	<i>192 774.02 €</i>
<i>020 - Dépenses imprévues</i>	<i>1 000.00 €</i>
<i>041 - Opérations patrimoniales</i>	<i>25 000.00 €</i>
<i>Total dépenses</i>	<i>517 581.45 €</i>

INVESTISSEMENT : Recettes

<i>10 - Dotations, fonds divers et réserves</i>	<i>274 081.45 €</i>
<i>13 - Subventions</i>	<i>93 000.00 €</i>
<i>16 - Emprunts et dettes assimilés</i>	<i>85 500.00 €</i>
<i>021 - Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>40 000.00 €</i>
<i>041 - Opération patrimoniales</i>	<i>25 000.00 €</i>
<i>Total recettes</i>	<i>517 581.45 €</i>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 15 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention(s), approuve les propositions budgétaires et adopte le budget primitif 2021

Délibération 2021-20

8. Logement de la mairie :

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que le logement n° 1 au-dessus de la mairie est occupé depuis le 8 mars 2019 par la famille Bajrami sous le couvert de l'association Un toit 100 frontières. Par délibération en date du 19 août 2020, les membres du conseil municipal n'avaient pas souhaité le renouvellement de la convention à compter du 9 mars 2021. L'association a donc demandé, au vu de la situation actuelle le maintien de la famille dans le logement jusqu'à la fin de l'année scolaire soit le 30 juin 2021. Afin de ne pas être dans l'illégalité par rapport à l'occupation du logement par cette famille, la commune se voit contrainte de conclure une nouvelle convention, à compter du 9 mars 2021, pour un mois avec tacite reconduction jusqu'au 30 juin 2021 dernier délai pour rendre le logement libre d'occupants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 13 voix pour, 2 voix contre, et 0 abstention(s), accepte le renouvellement de convention entre la Commune de Chambon et l'association Un toit 100 frontières et autorise Madame le Maire à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Délibération 2021-21

IV – Questions diverses

- *Travaux du cimetière : recrutement d'un agent supplémentaire*
- *Commission des solidarités : courriers aux plus de 70 ans pour connaître leurs besoins (jeux de société, balades, lectures...)*
- *Bureau communautaire : point sur la mobilité*
- *Retour sur le conseil d'école : pas de fermeture de classe cette année ; point sur les travaux ; demande de subvention pour l'achat d'ordinateurs ; problèmes de discipline bus et restauration scolaire*

Séance levée à 22h

Prochaines réunions de conseil municipal : 28 avril 2021 – 26 mai 2021 – 23 juin 2021